

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°133

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Enseignement

OBJET : Remboursement des familles ayant payé le forfait des études surveillées dans les écoles élémentaires de la commune du mois de mars 2020 suite à la crise du Covid19.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 25 février 1986 relative aux études scolaires ;

Vu la délibération du 27 septembre 2012 relative à l'organisation des études surveillées dans les écoles élémentaires de la commune ;

Vu la délibération du 29 juin 2017 relative à l'approbation des forfaits des études surveillées dans les écoles élémentaires de la commune ;

Vu le budget communal ;

Considérant que 265 familles ont payé un forfait pour le mois de mars 2020 alors que les écoles ont fermé le 16 du même mois ;

Considérant que la crise sanitaire a entraîné des conséquences sociales importantes et a touché de nombreuses familles à Aubervilliers ;

Considérant qu'il convient de rembourser les participations des familles ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

DECIDE de procéder au remboursement aux familles des sommes versées par celles-ci au titre du forfait étude pour le mois de mars 2020, soit un montant total de 8394,10 euros.

DIT que la dépense sera imputée au budget de l'exercice en cours, dans le respect de la nomenclature budgétaire en vigueur.

Reçu en Préfecture le : 23/10/2020
Affiché/publié le : 23/10/2020
Notifié le :
Certifié exécutoire le : 23/10/2020

Le Maire,
Karine FRANCLET

